

## Annexe 1 : documents à fournir lors d'une demande de subvention dans DAUPHIN

| Liste des documents à fournir                          | Situation 1 : Première demande                               | Situation 2 : Demande déjà effectuée auparavant  | Précisions  |
|--|--|--|---|
| Un IBAN récent   | OUI  | OUI  | La dénomination et d'adresse de l'IBAN doit être <b>identique à celles</b> du SIRET de l'association  |
| Les statuts de l'association                           | OUI  | NON <i>sauf changement</i>   |   |
| Liste des dirigeants de la structure                   | OUI  | NON sauf changement  |   |
| Une attestation sur l'honneur signée                   | OUI  | OUI <i>sauf signature via le compte signataire dans Dauphin</i>  | Le modèle est à télécharger dans Dauphin. Le montant du budget demandé pour <b>une</b> action doit être identique au montant figurant dans l'attestation. Une action = une attestation sur l'honneur.   |
| Les derniers comptes annuels                           | OUI  | OUI  | Les derniers comptes annuels sont :<br>-le bilan comptable<br>-le compte de résultat<br>Ils doivent avoir été approuvés et signés par assemblée générale ou par le commissaire aux comptes  |
| Rapport du commissaire aux comptes                     | OUI <i>si existence d'un commissaire aux comptes</i>         | OUI <i>si existence d'un commissaire aux comptes</i>   | La nomination d'un commissaire aux comptes est obligatoire dans un certain nombre de cas. Pour plus de précisions : <a href="https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F2907">https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F2907</a> |
| Budget prévisionnel de la structure                    | OUI  | OUI  | Le montant du budget prévisionnel doit inclure les subventions demandées.   |
| Délégation de signature pour attestation sur l'honneur | OUI <i>si absence de signature par le représentant légal</i> | OUI <i>si absence de :<br/>- signature par le représentant légal<br/>- de compte signataire dans Dauphin</i> |   |
| Compte rendu financier de la subvention N-1            | <b>×</b>   | OUI  | Avant toute nouvelle demande de subvention, la subvention précédente doit être justifiée dans la partie justification de Dauphin.   |